

CONDUITE DU CHANTIER SAGI

« MAITRISE D'OUVRAGE ET INGENIERIE DES AMENAGEMENTS HYDROAGRIcoles »



Rapport de démarrage

Juin 2021



CACG - Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

Chemin de Lalette – CS 50449

65004 Tarbes Cedex

Tel : 05 62 51 71 49

Fax : 05 62 51 71 30

Email : sales@cacg.fr

www.cacg.fr



SCP – Société du Canal de Provence

Tholonet

CS 70064

13182 Aix-en-Provence Cedex 5 – France

Email : SDT11@canal-de-provence.com

www.canaldeprouvence.com

Table des matières

ACRONYMES	3
1. INTRODUCTION	5
2. CHANTIER THEMATIQUE SAGI « MAITRISE D'OUVRAGE ET INGENIERIE DES AMENAGEMENTS HYDROAGRICLES »	6
2.1. OBJECTIF DU CHANTIER	6
2.2. ORGANISATION DU CHANTIER	6
2.3. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'ORGANISATION DU CHANTIER	10
3. LIVRABLE L1	11
4. METHODOLOGIE	12
4.1. LES ETAPES DU CHANTIER	12
4.2. LES ACTIVITES DE DEMARRAGE	13
4.2.1. <i>Tâches administratives</i>	13
4.2.2. <i>Réunion de démarrage</i>	13
4.2.3. <i>Mobilisation et coordination des Experts-Contributeurs (EC)</i>	15
5. CALENDRIER DE TRAVAIL REVISE	17
6. ANNEXES	18
ANNEXE 1 - MODELE DE CONVENTIONNEMENT AVEC LES SAGI	19
ANNEXE 2 : NOTE DE DEMARRAGE INTERNE A L'EQUIPE	29
ANNEXE 3 : RELEVÉ DE DISCUSSIONS AVEC LES EXPERTS CONTRIBUTEURS	37
<i>Tableau 1 : Experts Clefs contributeurs des 6 SAGI</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 2 : Experts des SAR françaises</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 3 : Liste des livrables</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 4 : Résultats attendus</i>	<i>13</i>
<i>Tableau 5 : Date revue des livrables</i>	<i>17</i>



ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AFEID	Association Française pour l'Eau l'Irrigation et le Drainage
AMO	Appui à la Maîtrise d'Ouvrage (le bureau E-Sud dans le cadre du COSTEA)
AMVS	Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou (Burkina Faso)
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (Tchad)
AS	Action Structurante
CACG	Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (France)
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
COSTEA	COmité Scientifique et Technique de l'Eau Agricole, maître d'ouvrage de l'étude
EC	Expert Contributeur
GC	Groupe Consultatif (pour les chantiers d'étude du COSTEA)
I2S	Initiative pour l'Irrigation au Sahel
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ODRS	Office de Développement Rural de Selingué (Mali)
ON	Office du Niger (Mali)
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro Agricoles (Niger)
OPIB	Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (Mali)
ROA	Réseau Ouest-Africain (des SAGI)
SAGI	Société d'Aménagement et de Gestion d'Irrigation
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
SCP	Société du Canal de Provence (France)
SODAGRI	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET INDUSTRIEL DU SÉNÉGAL
SONADER	SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (MAURITANIE)
STP	Secrétariat Technique Permanent du Costea

1. INTRODUCTION

Les Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAGI) ont été créées dans les années 1970 dans les Etats Sahéliens pour aménager de vastes zones d'irrigation collective le long des principaux cours d'eau ou à proximité des grands barrages. 11 SAGI sont en présence dont 2 au Burkina Faso, 4 au Mali, 2 au Sénégal, 1 au Niger, 1 en Mauritanie, et 1 au Tchad.

L'objet de ces Sociétés était résolument la mobilisation de l'eau pour la mise en valeur des zones rurales en vue d'une autosuffisance en riz. Ces organismes ont joué un rôle central dans la réalisation d'infrastructures de mobilisation et de distribution de l'eau en tant que Maître d'Ouvrage délégué par l'État et parfois en tant qu'entreprise de travaux. Elles ont également assuré l'essentiel des fonctions permettant la production irriguée, de l'approvisionnement en intrants à la commercialisation en passant par la maintenance et parfois la transformation post-récolte.

La crise de la dette au début des années 1980 va inverser la tendance des grands aménagements à travers la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels successifs. Cela s'est traduit par une diminution des ressources publiques allouées aux SAGI, et par voie de conséquence de leur capacité effective d'action. La plupart des SAGI se sont alors concentrées sur la gestion de l'eau et la maintenance des infrastructures.

Le 31 Octobre 2013, les six États du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) ont ratifié la Déclaration de Dakar lors de la Conférence de Haut Niveau sur l'Irrigation au Sahel. Ils se sont engagés à combiner leurs efforts pour accroître le rythme et la qualité des investissements dans l'agriculture irriguée. Une Task Force « l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel » (I2S) a été mise en place, pilotée par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et soutenue par les partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale.

En parallèle, le Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA¹) financé par l'Agence Française de Développement, organise des échanges, des études et des retours d'expériences, pour accompagner les changements dans les systèmes irrigués. Le COSTEA et l'Initiative Sahel coordonnent leurs interventions.

Suite à la réalisation d'une étude institutionnelle comparative des Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAGI)², mais aussi à l'aune de l'intérêt manifeste des partenariats entre structures similaires, une volonté de collaboration a émergé associée à des pistes de travail d'intérêt partagé entre les SAGI. De là, le COSTEA a validé une **Action dite Structurante (AS SAGI)** permettant de doter les SAGI de moyens pour animer leur réseau et de financer des études répondant aux défis

¹ Communauté d'experts pluridisciplinaires et internationaux qui travaillent en commun sur l'agriculture irriguée afin d'améliorer l'efficacité des politiques et des projets d'irrigation

² Etude réalisée en 2015 pour BAGREPOLE, l'Office du Niger, l'ONAHA, la SAED, la SODAGRI, la SONADER. Elle a été complétée en 2017, par les diagnostics de l'AMVS, l'ODRS, l'OPIB et l'ORS, puis en 2019 par le diagnostic de l'ANADER (Tchad).

identifiés. En termes de moyens, il s'agit des méthodes et des outils qui leur permettront d'être des acteurs majeurs de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel et ainsi de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Dakar d'octobre 2013 (*ie 1 000 000 ha irrigués au Sahel à l'horizon 2020*).

2. CHANTIER THEMATIQUE SAGI « MAITRISE D'OUVRAGE ET INGENIERIE DES AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES »

2.1. OBJECTIF DU CHANTIER

Le Chantier SAGI « MAITRISE D'OUVRAGE ET INGENIERIE DES AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES » est **un des quatre chantiers rattachés à l'Action Structurante SAGI du COSTEA**³.

L'objectif de ce chantier « MAITRISE D'OUVRAGE ET INGENIERIE DES AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES » est le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des SAGI pour la réalisation - au sens large - des projets et des programmes d'aménagement qu'elles doivent mener. La plupart des SAGI n'assurant pas de fonction de maîtrise d'œuvre, les compétences d'ingénierie (c'est-à-dire les dimensions techniques de la maîtrise d'ouvrage) sont les premières ciblées. La thématique de la maîtrise d'ouvrage est étendue à la gestion technique (exploitation et maintenance) et commerciale du service de l'eau (contractualisation, facturation et recouvrement des redevances).

L'objectif spécifique de la mission est de co-construire une feuille de route avec les SAGI permettant le renforcement des capacités des SAGI en matière de maîtrise d'ouvrage en se basant sur un diagnostic de leurs missions actuelles.

2.2. ORGANISATION DU CHANTIER

Les éléments du processus de réalisation fixés pour le chantier sont les suivants :

- 6 SAGI sur 11, ayant fait l'objet du diagnostic partagé préalable, sont directement impliquées dans ce chantier : ONAHA, SONADER, ODRS, BAGREPOLE, SAED, SODAGRI. Un expert contributeur par SAGI est intégré dans l'équipe.

³ Les quatre chantiers sont : (i) Organisation des filières, (ii) Transfert de gestion aux irrigants, (iii) Gestion du foncier irrigué, (iv) Gestion de Maîtrise d'ouvrage.

Tableau 1 : Experts Clefs contributeurs des 6 SAGI

SAGI	Experts clefs contributeurs	Fonction au sein de la SAGI
BAGRPOLE	Augustin TIENDREBEOGO	Ingénieur Génie Civil/Directeur de l'Aménagement et de la Maintenance des Infrastructures
ODRS	Hamet KEITA	Ingénieur Génie Rural/Hydraulicien, Chef de Division Aménagement Infrastructures et Equipements Ruraux
SONADER	Cheikh Tidiane SY	Directeur des Etudes et Aménagements
SODAGRI	Fary Der THIAM	Chef de Service Aménagement et Gestion de l'eau En 2021 : détachée en tant que chef du projet Tiers Sud
SAED	AWA SARR	Ingénieur Génie Rural, Chef de la Division Etudes et Travaux à la Direction des aménagements
ONAHA	Ibrahim INSITAK	Directeur des Infrastructures, du matériel et de l'Atelier à l'ONAHA

A noter que les experts ont une ancienneté différente au sein de leur structure et une connaissance également différente du COSTEA. Par exemple, Augustin TIENDREBEOGO est à BAGREPOLE depuis 18 mois, alors qu'Awa SARR a une expérience à la SAED de près de 10 ans et a été très impliquée dans le partenariat triennal SAED/CACG-SCP-BRL en 2006, sur la sous-activité « maîtrise d'ouvrage ».

Les experts contributeurs font partie intégrante de l'équipe. Ils ont comme rôle principal de représenter leur SAGI dans ce chantier, sur le thème de la maîtrise d'ouvrage – ingénierie. Il s'agit donc pour eux d'être source principale des données de la SAGI et d'être force d'analyse de ces données et force de propositions. Il leur revient de rechercher en interne de leur SAGI tout l'assistance dont ils auraient besoin (répartition du plan de charge, élargissement des points de vue, dynamique de validation interne si besoin, etc...). Les experts contributeurs sont en lien direct avec les experts français de l'équipe.

- Le groupement des SAR françaises (CACG et SCP) participe à la réalisation de l'étude à travers deux experts principaux et deux experts d'appui.

Tableau 2 : Experts des SAR françaises

Société	Experts Clef	Fonction
CACG	Solène LALOUX	Directrice de projet, Chef de mission
SCP	Fabien BASTIDE	Spécialiste en approche participative
Société	Experts d'appui	Fonction
CACG	Jean-Philippe LUC	Directeur de projet international
SCP	Paola POMMIER	Spécialiste thématique SAGI



La CACG est chef de file du groupement. A ce titre, la CACG est responsable de la production des livrables avec contribution de chaque expert le cas échéant, dans le respect des rôles et des temps alloués.

Au-delà de son rôle en termes de synthèse et de production, le binôme des Sociétés SAR de France (CACG et SCP) assure un rôle très important d'animation, d'orientation et d'encadrement du travail réalisé par tous les experts tout au long du projet. CACG et SCP se partageront à parts égales, l'animation et le travail d'analyse afin de pouvoir assurer les relais nécessaires en cas de besoin d'un part, et de partager les points de vue tout au long de l'étude.

L'effort sera mis sur l'animation permettant d'avoir une bonne implication de chacun afin de respecter les échéances et d'avoir une richesse d'analyse et d'échanges. Il appartiendra aux experts SAR de bien cadrer et harmoniser la participation des experts contributeurs SAGI au fur et à mesure de l'avancement.

En complément du dispositif d'appui, Agathe LEROUX de la Direction Commerciale et Internationale de la CACG fait partie de l'équipe. Basée à Dakar, elle complète précieusement le dispositif.

- La Maîtrise d'ouvrage de l'Action Structurante SAGI et de ses quatre chantiers thématiques, est assurée par le Secrétariat Technique Permanent (STP) du COSTEA pour le compte de l'AFEID qui est maître d'ouvrage du COSTEA.

La gouvernance de cette Action Structurante est la suivante :

- Le Comité de Supervision est en charge de l'orientation et du suivi opérationnel de cette Action Structurante SAGI. Il est constitué du STP du COSTEA, en particulier le coordinateur régional Afrique de l'Ouest, et du responsable de l'animation du réseau ROA-SAGI⁴.
- Le COPIIL des SAGI est consulté à distance et en présentiel pour orienter, valider et faire le suivi-évaluation de l'AS SAGI. Il est composé des « Points Moraux » des SAGI qui représentent la Direction de leur SAGI.

Par ailleurs, un Groupe Consultatif est constitué, propre à une Action Structurante et couvrant l'ensemble de ses chantiers. Il est mobilisable à l'initiative du STP pour des motifs de valorisation collective des résultats issus des chantiers de l'AS ou de conseils méthodologiques auprès des prestataires. Le Groupe Consultatif est composé de membres du Conseil Scientifique et Technique du COSTEA.

⁴ Les SAGI se sont constituées en un « réseau régional des SAGI » d'Afrique de l'Ouest (ROA-SAGI), dont l'objet est le partage entre les SAGI de la connaissance, de l'expérience, et le travail collaboratif sur tous les thèmes directement ou indirectement liés à la mission d'aménagement et de gestion des périmètres irrigués confiées à ces structures par les Etats. L'appui au Réseau des SAGI constitue un chantier transversal de l'AS SAGI qui s'ajoute aux quatre chantiers thématiques.



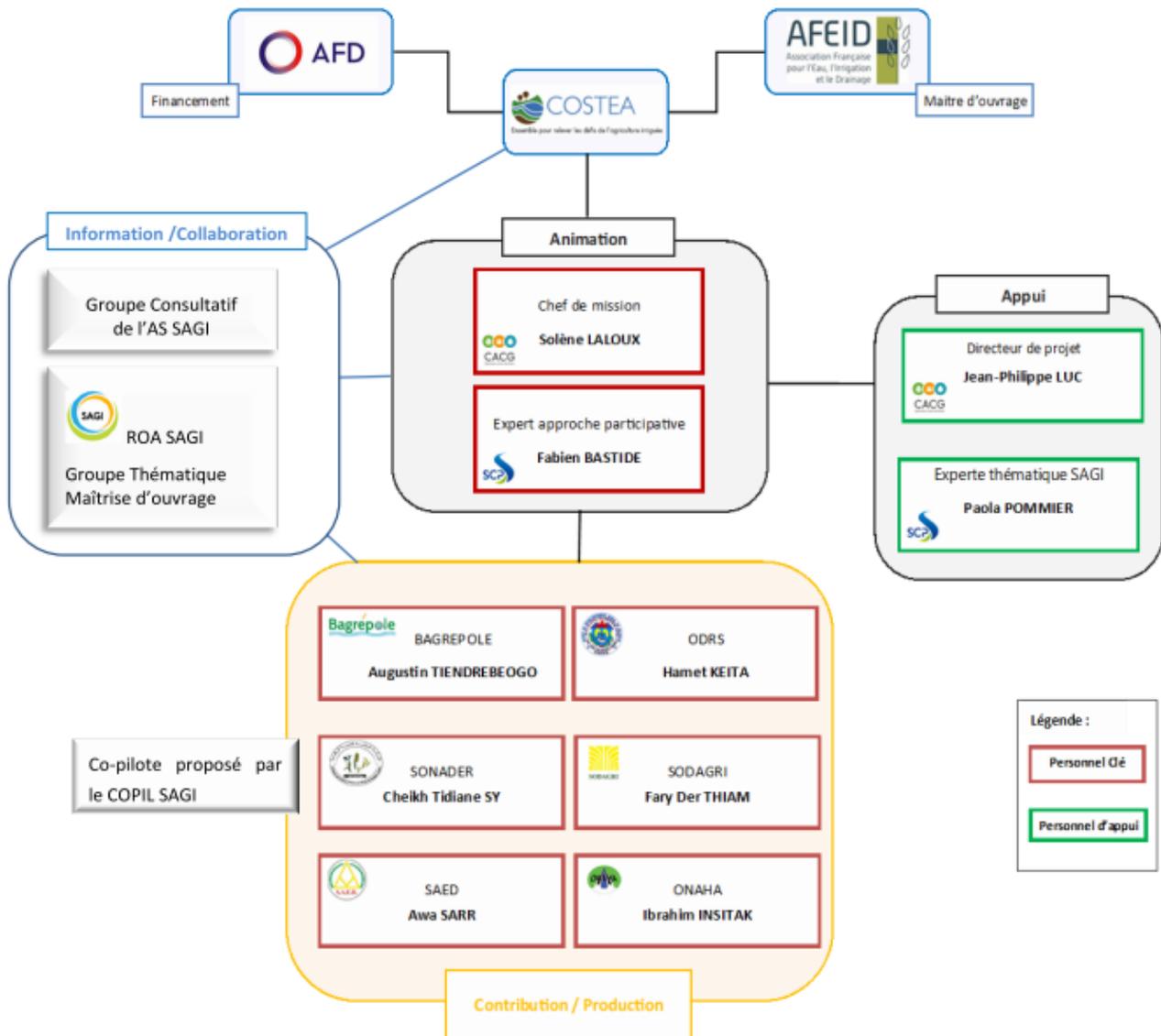
- La diffusion vers les cinq autres SAGI s'appuiera sur le réseau ROA-SAGI. Le ROA sera impliqué et informé par le biais de son animateur (Khaly FALL de la SAED), par le biais du « Point Moral » et du « Point Focal »⁵ de chacune des 6 SAGI avec qui les experts contributeurs des SAGI se mettront en lien, et par le biais du co-pilote SAGI de ce chantier. A l'exception de deux SAGI, l'expert contributeur intégré dans l'équipe de cette étude n'est pas le point focal de sa structure au sein du ROA.

De plus, il est convenu entre le ROA et le COSTEA que les 11 SAGI identifient en leur sein et au niveau de leurs partenaires, des experts-membres d'un « Groupe de Travail Maîtrise d'ouvrage », qui, sur une base volontaire seront consultables tout au long de la prestation pour fournir de la documentation, enrichir les livrables, participer aux échanges lors des restitutions.

- Une des SAGI a le rôle de co-pilotage. En tant que « courroie » de transmission, le co-pilote joue un rôle d'appui dans l'animation. Il permet aussi d'activer, en tant que de besoin, le travail confié aux experts contributeurs, et de faire remonter les informations vers les SAR (éléments de compréhension, contraintes, difficultés rencontrées, etc...). Le co-pilote assure aussi un lien avec le réseau régional ROA-SAGI. Le COPIL des SAGI a proposé que Cheikh Tidiane SY de la SONADER soit co-pilote du chantier « MOA-Ingénierie ». Jusqu'alors, la SONADER a été moins impliquée dans les travaux des SAGI et le COPIL a souhaité marquer son intérêt pour cette implication.

⁵ Point focal : Cadre supérieur qui représente la Direction de la SAGI.

2.3. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'ORGANISATION DU CHANTIER



Le temps d'intervention des membres de l'équipe est le suivant :

- pour les deux experts principaux (CACG+SCP) : 60 jours au total
- pour les experts contributeurs : 18 jours/experts
- pour le co-pilote : 8 jours supplémentaires

soit une mobilisation totale de 176 jours dont **65% (116 j) pour les experts SAGI**.

2 ateliers de travail de travail sont intégrés dans les activités. Le groupement en collaboration avec les experts-contributeurs proposera deux des 6 SAGI pour les accueillir.

3. LIVRABLE L1

Tableau 3 : Liste des livrables

N°	Livrables	Date de rendu
1	Rapport de démarrage	T0 + 1 mois
2	La note synthétique et analyse comparative des missions de Maîtrise d'Ouvrage des SAGI avec inventaire documentaire	T0+ 3 mois
3	Rapport de diagnostic	T0 + 7 mois
4	Le CR de l'atelier de partage du diagnostic et de proposition d'actions	T0 + 9 mois
5	Rapport final	T0 + 10 mois

Le présent livrable constitue le livrable L1 « Rapport de démarrage » du chantier SAGI « Maîtrise d'ouvrage et ingénierie ». Il clôture la phase de démarrage qui regroupe les tâches suivantes :

- Lancement des tâches administratives;
- Réunion de démarrage;
- Mobilisation et coordination des Experts-Contributeurs (EC) ;
- L'élaboration du Rapport de démarrage (L1).

4. METHODOLOGIE

4.1. LES ETAPES DU CHANTIER

La mission se déroule en 4 étapes :

- **Etape 1 : Collecte et partage de documentation**
Cette étape correspond à deux sous-étapes : la phase préliminaire de démarrage puis la valorisation de la documentation existante permettant de décrire le périmètre de la mission de maîtrise d'ouvrage de chaque SAGI.
Le travail de collecte des données SAGI sera assuré par les SAGI guidées par CACG et SCP selon une grille bibliographique proposée par CACG/SCP. La grille sera établie selon la norme utilisée pour les autres chantiers Costea. Elle sera expliquée aux experts SAGI pour mise en œuvre. La pertinence de l'étendue de la collecte documentaire et le renseignement des champs thématiques de la grille seront discutés avec les experts au fur et à mesure de la collecte.
A l'issue de la collecte, l'analyse bibliographique sera ensuite réalisée par l'ensemble de l'équipe. De par leur expérience et leur implication de longue date sur ce sujet auprès des SAGI, les experts principaux CACG et SCP pourront orienter le travail et appuyer la réflexion.
- **Etape 2 : Analyse-diagnostic des missions de maîtrise d'ouvrage ainsi que des conditions de mise en œuvre de ces missions**
Durant cette étape, l'équipe étudiera les missions de maîtrise d'ouvrage des SAGI issues de l'étape 1 et établira une classification par thème mettant en évidence les missions communes à la majorité des SAGI.
- **Etape 3 : Ateliers de partage du diagnostic et de proposition d'actions**
Ces ateliers permettront la restitution des résultats de la phase 2 et la co-construction d'actions à mettre en œuvre dans le renforcement des capacités des SAGI sur la maîtrise d'ouvrage
- **Etape 4 : Etablissement d'une feuille de route**
Cette étape correspond à l'élaboration et au chiffrage d'un plan d'actions puis à l'animation d'un atelier de restitution et de validation.

Les résultats attendus à chaque étape de la mission sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Résultats attendus

Etape	Résultats attendus
Etape 1 : Collecte et partage de documentation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Validation de la méthodologie ➤ Etablissement et validation du calendrier définitif ➤ Validation de la mobilisation des membres de l'Equipe ➤ Inventaire documentaire ➤ Analyse comparative du périmètre des Missions de maîtrise d'ouvrage des SAGI
Etape 2 : Analyse-diagnostic des missions de maîtrise d'ouvrage et des conditions de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diagnostic des missions communes aux SAGI avec classification thématique
Etape 3 : Ateliers de partage du diagnostic et des propositions d'actions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partage du diagnostic ➤ Proposition d'actions concertées avec un calendrier prévisionnel et une estimation des coûts
Etape 4 : Etablissement d'une feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Validation d'une feuille de route comprenant le plan d'actions détaillé et une adaptation des cadres logiques réalisés suite à l'atelier

4.2. LES ACTIVITES DE DEMARRAGE

4.2.1. Tâches administratives

Les conventions entre CACG et ses partenaires SAGI ont été établies en juin 2021 et signées en juillet 2021 et début août 2021. Le modèle de conventionnement entre CACG et SAGI est joint en annexe. La SONADER a accepté d'assurer le rôle de copilote et a signé la convention afférente.

4.2.2. Réunion de démarrage

La réunion de démarrage a eu lieu le 4 février 2021. Le relevé des points de discussion qui a été établi, est présenté ci-après.

Présents :

- Client, pour le compte du COSTEA : Sami BOUARFA, Benjamin VENNAT, Vincent TANGUY, Khaly FALL, Sidi SECK ;
- Consultant, pour le compte du groupement CACG / SCP : Solène LALOUX, Paola POMMIER, Jean-Philippe LUC.

Organisation générale de cette étude :

- Interlocuteurs principaux coté client (COSTEA) :
 - Référent principal, supervision générale : Vincent TANGUY
 - Supervision technique : Benjamin VENNAT, Sidi SECK et Khaly FALL



- Equipe du consultant :
 - Conforme à l'offre technique ;
 - Interlocuteur principal : Solène LALOUX (CACG), chef de mission ;
 - Confirmation de la mobilisation de : Solène LALOUX (CACG), Fabien BASTIDE (SCP), Paola POMMIER (SCP), Jean-Philippe LUC (CACG) + les Experts contributeurs des SAGI identifiés par le COSTEA au moment du lancement de l'appel d'offre.
- Date de démarrage : elle peut être fixée au 1er mars 2021.

Points Spécifiques :

- Mobilisation des experts contributeurs :
 - Une attention particulière est portée sur l'enjeu important d'arriver à mobiliser les experts des SAGI dans des délais raisonnables;
 - La question des moyens techniques et financiers nécessaires pour que les experts puissent se mobiliser et produire dans des conditions optimales est un enjeu fort. Le consultant est invité à avancer le plus rapidement possible sur les contrats avec les SAGI puis l'animation de groupe.
- Rôle et implication du co-pilote :
 - Le copilote doit être désigné au sein des experts contributeurs nommés ;
 - Le choix du copilote doit également tenir compte de la SAGI à laquelle il est rattaché, afin de maintenir un certain équilibre entre toutes les sociétés. Après un rapide tour de table, deux ou trois candidats ressortent. Il s'agit des experts contributeurs de : SODAGRI, SONADER ou ORDS (la SAED, l'ONAHA et Bagrêpôle étant déjà fortement impliqués par ailleurs) ;
 - Le groupement s'appuiera sur l'expérience de la SCP sur le chantier « SAGI Foncier » pour rédiger la contribution attendue du co-pilote.
- Ampleur / portée du travail technique à réaliser :
 - Au-delà du travail des contributeurs et de l'animation de leur production, le consultant devra aussi faire état de sa propre expérience en tant que SAR française ;
 - Autant que possible, il s'agira de faire le lien avec le ROA, et les autres chantiers qui ont déjà débuté ;
 - Il est important que les experts contributeurs se mobilisent pour aller chercher de l'information auprès de leurs collègues. Le consultant devra mettre en place une stratégie pour pouvoir répondre à cela (l'idée d'un formulaire de réponse accessible en ligne a été proposé et mis en avant par le groupement CACG-SCP) ;
 - Ce chantier de l'axe stratégique SAGI va être au cœur de nombreuses thématiques. Il est central dans le fonctionnement des SAGI. Le COSTEA rappelle au consultant l'importance de cette vision transversale qui est liée directement aux missions de maîtrise d'ouvrage.



- Ateliers :
 - Le COSTEA rappelle au consultant les enjeux des deux ateliers prévus. Leur organisation est très importante et devra être envisagée dans les meilleurs délais ;
 - Le format de ces ateliers devra également être rapidement envisagé. Ce travail devra se faire en étroite collaboration entre le chef de mission et le co-pilote du projet.

Le démarrage effectif des prestations prévu en mars 2021 a été décalé en mai 2021.

4.2.3. Mobilisation et coordination des Experts-Contributeurs (EC)

La mobilisation des 6 experts contributeurs est effective. Elle a eu lieu successivement par :

- La réalisation conjointe CACG – SCP d'une note de démarrage à l'intention des experts, adressée le 25 mai 2021, suite à une première réunion interne de travail. La note est jointe en annexe.
- Une rencontre à Niamey entre la cheffe de mission et le DG de l'ONAHA, l'expert contributeur et le co-pilote du chantier SAGI-Transfert qui est également de l'ONAHA. Cette rencontre a été organisée en mai 2021 à l'occasion d'une mission hors étude. Elle a permis de discuter de certains points d'organisation
- La tenue d'une réunion collective de travail le 9 juin 2021 afin d'échanger sur la note de lancement, les modalités de travail, les contraintes, et les échéances à court terme. Le relevé de discussion est joint en annexe.

Le représentant du ROA a assisté à la réunion. Il a indiqué que le **COPIL des SAGI a proposé de retenir la SONADER comme co-pilote du chantier « maîtrise d'ouvrage et ingénierie »**. Ce point-là est donc intégré dans la convention SONADER après validation effective auprès de la SAGI.

Les modalités de travail au sein de l'équipe ont été discutées et validées en séance :

- une réunion tous les 15 jours entre tous les membres de l'équipe. Le représentant ROA sera systématiquement invité. Le créneau semblant le mieux convenir est le jeudi après-midi. CACG et SCP assureront ensemble ou en alternance l'animation de ces réunions bi-mensuelles ;
- l'utilisation de Teams pour les réunions en visio ;
- l'utilisation de WhatsApp pour les échanges rapides (rappels, questions, etc...) ;
- la messagerie mail classique ;
- la plateforme d'échange CACG pour la mise à disposition des fichiers.

Enfin, une première discussion a eu lieu relative à l'étape 1 « collecte documentaire », sur la base du fichier de collecte élaboré selon la trame COSTEA. Le travail de collecte sera jalonné/timé par paliers, par l'équipe CACG-SCP, afin d'optimiser le temps de collecte puis de traitement en fonction :

- de leur connaissance de la thématique ;

- de leur connaissance des autres chantiers SAGI et des documents déjà recueillis ;
- de 2 documents initiaux importants: le diagnostic comparé des SAGI⁶ d'une part et les productions du partenariat SAED/SAR sur la fonction maîtrise d'ouvrage dont CACG était chef de mission ;
- de la synthèse des réponses des 11 SAGI au questionnaire sur le chantier ingénierie, à l'issue du COPIL des SAGI de Bamako, 13-14/12/2018.

⁶ Version actualisée suite au diagnostic de l'ANADER

5. CALENDRIER DE TRAVAIL REVISE

Le planning initial était calé sur 10 mois de mars 2021 à décembre 2021. Le mois de mai, mois du ramadan, avait été intégré comme un mois « neutralisé » avec une anticipation de l'étape 2 en parallèle de l'étape 1.

Compte tenu du retard pris dans la phase de démarrage, le planning des activités est revu. La durée de 10 mois est conservée afin de ne pas pénaliser davantage ce chantier. La période estivale de congés, et des fêtes religieuses ou nationales de la sous-région, impacte la phase 1 d'analyse des missions des SAGI. C'est pourquoi les tâches prévues sur la période estivale seront finalisées fin août du fait d'un risque de « période neutralisée ». Une attention sera portée à l'organisation du travail sur cette période-là.

Les activités de la phase 2 seront concentrées sur 4 mois au lieu de 5 mois. Pour cela, l'effort de classification souhaité en phase 1 au moment de la collecte vise à optimiser le travail de cette phase 2 pour ne pas la pénaliser. De plus, l'animation en continu de l'équipe doit permettre de produire en 4 mois les éléments nécessaires. La vigilance dans l'organisation portera sur toutes les tâches associées de recueil d'informations complémentaires (données, avis, positionnements, etc...) au sein des SAGI, entre SAGI, et avec le ROA. Une visibilité de ces tâches sera nécessaire dès le début de la tâche 2 pour faciliter le déroulement prévu.

Du fait de la période de fin d'année, les activités des phases 3 et 4 seront concentrées en janvier et février 2021, avec un calendrier compressé à 1,5 mois pour la phase 4. Ces deux étapes sont centrées sur les deux ateliers prévus. L'enchaînement rapide des deux ateliers peut objectivement être un booster pour que l'atelier n°1 (étape 3) produise des résultats concrets et valorisables en atelier n°2 (étape 4). Dès la phase 1, l'organisation prévisionnelle de ces deux ateliers est intégrée dans les discussions avec les SAGI.

Les échéances des livrables sont donc revues comme présenté ci-après.

Tableau 5 : Date revue des livrables

N°	Livrables	Date de rendu (version provisoire)
L1	Rapport de démarrage	14 juin 2021
L2	La note synthétique et analyse comparative des missions de Maîtrise d'Ouvrage des SAGI avec inventaire documentaire	31 août 2021
L3	Rapport de diagnostic	15 décembre 2021
L4	Le CR de l'atelier de partage du diagnostic et de proposition d'actions	31 janvier 2022
L5	Rapport final	28 février 2022

6. ANNEXES

ANNEXE 1 - MODELE DE CONVENTIONNEMENT AVEC LES SAGI

Conduite du chantier « Maitrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles »

Contrat entre la **CACG** et **XXX** relatif à la participation à la conduite du chantier « Maitrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles » dans le cadre du **COSTEA**

COMPAGNIE D'AMENAGEMENT
DES COTEAUX DE GASCOGNE

**Chemin de Lalette - CS 50449
65004 Tarbes Cedex**

Tél. : +33 (0)5 62 51 71 49

Fax : +33 (0)5 62 51 71 30

WWW.CACG.FR

Société Anonyme d'Economie Mixte au
capital de 2 100 000 € - SIRET-RC. TARBES B
592 780 233 00017 - CODE APE 7112B



Conduite du chantier « Maîtrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles »

Le présent contrat est conclu entre les soussignées,

La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), société anonyme d'économie mixte, au capital de 2 100 000 euros, dont le siège social est situé chemin de Lalette, CS 50449, 65004 TARBES cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tarbes sous le numéro B 592 780 233, représentée par Monsieur Nicolas DAURENSAN, son Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil d'Administration de la Société le 03 juin 2020.

Ci-après désignée par « la CACG »

d'une part,

Et

La SAGI XXX, dont le siège social est situé XXXXX, représentée par son Directeur Général Monsieur XXXXX,

Ci-après désigné par « XXXX »

d'autre part

(Ensemble désignés les « parties »)

Conduite du chantier « Maîtrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles »

- **Vu** la convention de financement n° CZZ 2162 01 en date du 16 mai 2017 entre l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage (AFEID), relative à la mise en œuvre de la seconde phase du Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (projet d'appui aux opérations et aux acteurs des politiques d'irrigation), ci-après désigné le « COSTEA-2 », qui donne mandat à l'AFEID d'animer le projet et d'en assurer son Secrétariat Permanent.
- **Vu** la décision du Conseil Scientifique et Technique (CST) d'Octobre 2017 entérinée par le COFIL d'Avril 2018 de mettre en place une Action Structurante du COSTEA sur l'« Irrigation en Zones SAGI » (désignée ci-après par l' « AS-SAGI », composée d'une action transversale d'appui au réseau des SAGI et de chantiers thématiques,
- **Vu** les Communiqués finaux de la Rencontre des SAGI de Saint Louis d'avril 2017 et du COFIL des SAGI de Bamako de décembre 2018, qui notamment, pour le premier, instaure la création du Réseau des SAGI (« ROA-SAGI ») et en confie l'animation à la SAED, et pour le second, valide le schéma de mise en œuvre de l'AS SAGI, et identifie les terrains d'études et les SAGI contributrices et pilotes des chantiers thématiques.
- **Vu** le contrat n°20190710.iii conclu entre l'AFEID et la SAED relatif à la participation au réseau des SAGI et la contribution aux différents chantiers de l'action structurante SAGI, et qui prévoit dans les TdR et dans son article 17 les conditions de participation de la SAGI aux chantiers thématiques, notamment via la mobilisation d'experts contributeurs, qui seront mis à disposition par la SAGI auprès de prestataires sélectionnés par l'AFEID pour la réalisation des chantiers thématiques.
- **Vu** le contrat n° 73000000-2 conclu entre l'AFEID et la CACG pour la conduite du chantier thématique « Maîtrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles », signé le 01/03/2021, dont les TdR et l'offre technique sont insérés pour partie respectivement en annexes A, B et C.
- **Attendu que** la CACG souhaite être bénéficiaire des Services visés ci-après,
- **Attendu que** la CACG souhaite que la SAGI XXXX fournisse lesdits Services,
- **Attendu que** la SAGI XXXX accepte de fournir lesdits Services,

En conséquence, les Parties au présent contrat sont convenues de ce qui suit :

1. Services

La SAGI XXXX s'engage à mettre à disposition l'expert contributeur pour les prestations convenues entre les parties, telles que présentées dans l'offre au COSTEA puis dans le rapport de démarrage qui sera validé par le client.

La SAGI XXXX fournit les Services, mobilise l'expertise et les ressources humaines, et soumet les rapports spécifiés dans l'Annexe A et l'Annexe B qui forment partie intégrante du présent Contrat (« les Services »).

2. Calendrier

Le présent contrat est valable pour une durée de 12 mois, et pourra être prolongée sous forme d'avenants. Il prendra effet dès sa signature.

Conduite du chantier « Maîtrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles »

3. Prix et Paiement

Les honoraires de la SAGI XXXX sont fixés à 230 euros soit 150 870 FCFA par jour de travail de l'expert contributeur.

Une mobilisation de 18 jours est prévue sur l'ensemble du projet soit une rémunération maximum de 4 140 euros ou 2 715 662 FCFA.

Le versement sera effectué selon l'échéancier suivant :

- Acompte de 30% du montant, à la signature du contrat sur présentation d'une facture ;
- Acompte de 50% du montant à la fin de l'atelier n°1, sur présentation d'une facture accompagnée des fiches temps. Le versement interviendra après validation du Livrable 4 par le client (Compte-rendu de l'atelier) ;
- Solde de 20% du montant à la fin des prestations, sur présentation d'une facture accompagnée des fiches temps. Le versement interviendra après validation de la totalité des livrables de la mission par le client.

Le versement sera sur le compte bancaire suivant :

Organisme bancaire : XXXXX

Numéro de compte bancaire : XXXXX

Titulaire du compte bancaire : XXXXX

La SAGI XXXX ne pourra prétendre à une rémunération supplémentaire que dans le cadre d'une commande écrite de nouvelles prestations de la part de la CACG. Le contenu de ces prestations et la rémunération correspondante feront l'objet d'un avenant aux présentes. Les prestations ne pourront être engagées qu'après la signature de cet avenant.

4. Taxes applicables

Les prestations de service objet du présent contrat sont exportées en France au bénéfice de la CACG, le contrat étant financé par une subvention de l'Agence Française de développement (AFD) dont l'AFEID, client de la CACG, est bénéficiaire selon les termes d'une convention de financement signée entre l'AFEID et l'AFD le 06/06/2017. Elles ne sont donc pas assujetties à la TVA.

5. Administration du Contrat

A. La CACG

La CACG désigne comme Administrateur du contrat Nicolas DURENSAN.

Il sera responsable de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l'acceptation des livrables au nom du Groupement. La CACG désigne comme Directeur de Projet Jean-Philippe LUC. Il sera responsable de la coordination générale de la réalisation de l'étude et du contrôle qualité des livrables. La CACG désigne comme Chef de Mission Solène LALOUX. Elle sera responsable du pilotage opérationnel de l'équipe pour la réalisation de l'étude.

Conduite du chantier « Maîtrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles »

B. La SAGI XXXX

La SAGI XXXX désigne comme administrateur du contrat XXXXXX,
email : XXXXX Tél : XXXXX

La SAGI XXXX désigne comme expert-contributeur XXXX, fonction XXXX,

Courriel : XXXXX

Tel : XXXXX

6. Normes de Performance

La SAGI XXXX s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle les plus exigeants.

7. Devoir de Réserve

Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, la SAGI XXXX ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Prestataire, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celle-ci.

8. Propriété des Documents et Produits

Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que la SAGI XXXX prépare au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété de la SAGI qui les partage avec la CACG et l'AFEID dans le cadre du COSTEA.

9. Assurance

La SAGI XXXXX s'engage à remettre une attestation d'assurance appropriée pour la responsabilité professionnelle, la responsabilité vis-à-vis des tiers, et vis-à-vis de son personnel.

10. Transfert

La SAGI XXXX ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable de la CACG.

11. Relation avec la CACG

Durant l'exécution de sa mission, l'expert contributeur est intégré dans l'équipe de projet. A ce titre, il rendra compte de son activité pour cette mission, au chef de mission de la CACG – Solène LALOUX. En cas de problème, l'expert contributeur devra immédiatement aviser ce dernier afin de trouver avec lui la solution adaptée.

L'expert contributeur est également placé sous la supervision administrative du directeur de projet : Jean-Philippe LUC auprès duquel il pourra s'adresser en cas de problème avec le chef de mission et/ou le client.

12. Droit applicable et Langue du Contrat

Le Contrat est soumis au droit de la France et la langue du Contrat est le français.

Conduite du chantier « Maîtrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles »

13. Résiliation

La CACG pourra résilier le Contrat si la SAGI ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus, conformément à l'Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours. La situation financière dudit contrat sera dressée à la date de son interruption (date de notification de la résiliation). En cas de résiliation de la convention de financement n° CZZ 2162 01 signée en date du 06 juin 2017 entre l'AFD et l'AFEID, le présent contrat serait automatiquement résilié, sans que la SAGI XXXX puisse prétendre à indemnisation au-delà de ce que prévoit le premier alinéa du présent Article.

14. Règlement des différends

Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.

15. Modifications

Toute modification des termes du présent contrat ne pourrait se faire que par voie d'avenant.

16. Pièces contractuelles

Font partie intégrante du Contrat le présent document et ses Annexes A, B, C. Les Parties déclarent en avoir pris connaissance.

Fait en deux (2) exemplaires,

Pour la CACG, le
M. Nicolas DAURENSAN, Directeur Général

Pour la SAGI XXXX, le
M. XXXX, Directeur Général

ANNEXE A : TDR du Chantier

ANNEXE B : Offre technique

ANNEXE C : CV et ID de l'expert contributeur

ANNEXE 2 : NOTE DE DEMARRAGE INTERNE A L'EQUIPE

Chantier COSTEA – SAGI

« Maîtrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles »

Equipe projet

L'équipe est constituée des experts clefs suivants :

- Solène LALOUX, CACG (France), cheffe de mission
- Fabien BASTIDE, SCP (France), Expert approche participative
- Augustin TIENDREBEOGO, Ingénieur Génie Civil/Directeur de l'Aménagement et de la Maintenance des Infrastructures, de Bagrépole (Burkina)
- Hamet KEITA, Ingénieur Génie Rural/Hydraulicien, Chef du Département Aménagement Infrastructures et Equipements Ruraux, d'ODRS (Mali)
- Cheikh Tidiane SY, Directeur des Etudes et Aménagements, de la SONADER (Mauritanie)
- Fary Der THIAM, Chef de Service Aménagement et Gestion de l'eau, de la SODAGRI (Sénégal)
- Awa SARR, Ingénieur Génie Rural, Chef de la Division Etudes et Travaux à la Direction des aménagements, de la SAED (Sénégal)
- Ibrahim INSITAK, Directeur des Infrastructures, du matériel et de l'Atelier à l'ONAHA, de l'ONAHA (Niger)

A FINALISER :

- Le conventionnement CACG/SCP
- Le conventionnement CACG/SAGI pour les experts contributeurs des SAGI
- **Choix du co-pilote SAGI.** Ce rôle fera l'objet d'un complément au contrat de la SAGI qui sera copilote

L'organisation du travail d'équipe est calquée sur celle des autres chantiers SAGI qui se déroulent actuellement.

- Le rôle de l'équipe France est d'animer une réflexion collective et les productions collaboratives. Le travail de l'équipe France (analyse) se nourrira des éléments recueillis et des réflexions conduites par les experts contributeurs
- Les experts SAGI sont les experts contributeurs (sources de données, criblages, réflexions collectives, propositions)
- Le rôle du co-pilote SAGI sera d'appuyer l'équipe France dans l'animation générale, d'assurer la bonne mise en relation des SAGI entre elles, et avec l'équipe France, et d'assurer la liaison avec le réseau ROA.

Compte tenu du rôle de certains SAGI dans les autres chantiers du COSTEA, **le co-pilotage pourrait être délégué soit à la SODAGRI, soit à la SONADER, soit à l'ODRS.**

Éléments de positionnement à fournir par les SAGI à la CACG pour le 1er juin 2021

Planning

La difficulté de mobiliser l'équipe France au démarrage du projet implique de **renforcer l'énergie sur les mois juin-juillet-août 2021 afin de pouvoir dérouler l'étude dans le temps global imparti.**

- ⇒ **Le planning du projet sera modifié en ce sens et confirmé par les SAGI la semaine du 7 juin au maximum**
- ⇒ Ce planning sera intégré à la convention CACG/SAGI.

Le déroulement de la mission est organisé autour de 3 grands temps forts :

- 1° Analyser les missions de maîtrise d'ouvrage actuelles des SAGI en collaboration étroite avec ces dernières
- 2° Définir les conditions de mises en œuvre de ces missions dans chacune des SAGI en identifiant quelles sont les conditions « spécifiques » ou « génériques » d'application de ces missions
- 3° Proposer de manière participative une feuille de route commune (plan d'action détaillé) permettant
2 ateliers locaux sont prévus.

⇒ **URGENCES :**

- Récupérer les informations bibliographiques et analyses relatives à la Maîtrise d'ouvrage selon les travaux préparatoires au chantier SAGI réalisés au sein du groupe SAGI et figurant dans l'appel d'offres
- **Constituer le fichier bibliographique**
- **Faire une première analyse croisée pour fin juin 2021**
- **Livrable : Note synthétique et analyse comparative des missions de Maîtrise d'Ouvrage des SAGI avec inventaire documentaire => rendu à programmer à la mi-juillet**

Communication

Enjeux de la communication pour le bon déroulement du projet

La communication est un enjeu clé pour la réussite du projet et un défi majeur lié à ses multiples dimensions.

Les dimensions de la communication au sein du projet sont :



Une bonne communication interne à l'équipe projet doit permettre :

- D'un point de vue opérationnel :
 - o Une bonne compréhension de ce qui est attendu de chacun, du rôle et responsabilités de chacun afin de placer tous les membres de l'équipe dans une bonne disposition pour passer de la parole à l'action
 - o Le dialogue autour des difficultés rencontrées afin de trouver des solutions de manière collective et concertée
 - o D'avoir une vision claire d'où en est chaque membre de l'équipe dans son avancement individuel et collectif
- D'un point de vue technique :
 - o De favoriser les apprentissages croisés au sein de l'équipe
 - o De favoriser les débats autour de questions spécifiques ne faisant pas consensus

La communication interne au sein de chaque SAGI est primordiale elle aussi :

- Elle doit garantir la pleine adhésion de la SAGI à la démarche
- Elle doit favoriser la diffusion des apprentissages des experts contributeurs vers leur SAGI
- Elle doit permettre le plein soutien de la Direction interne de la SAGI en faveur du projet, et notamment l'accès facilité à la documentation bibliographique au démarrage du projet

Enfin, la communication externe vise à :

- Partager plus largement l'avancement de la réflexion avec d'autres parties prenantes du projet dont le COSTEA et ses Comités Scientifiques et Techniques (CST)

Outils

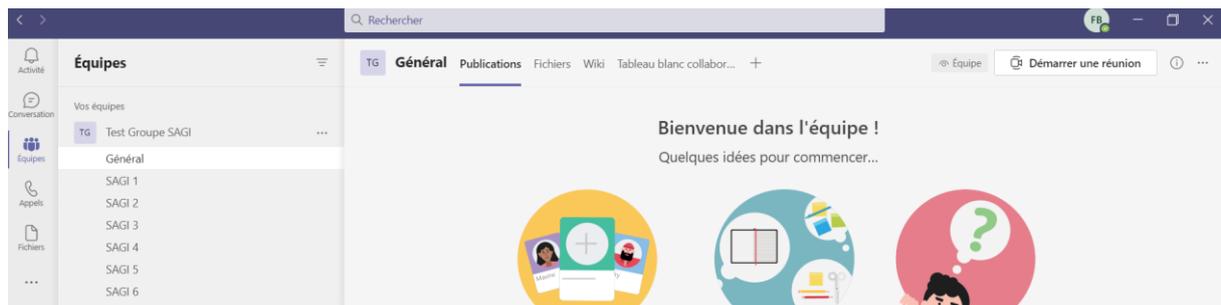
Les outils de la communication qui seront mobilisés pour ce chantier SAGI sont :

- Pour une plus grande agilité et réactivité au sein de l'équipe : éventuellement un groupe WhatsApp avec experts SAR et experts SAGI
Voir avec l'équipe si cet outil apporte une vraie plus-value par rapport aux autres outils ci-après
- Une **plateforme de travail collaboratif** accessible par l'application MS Teams ayant plusieurs fonctionnalités possibles avec gestion des droits d'accès pour chacune d'entre elle. Voici quelques exemples :
 - o Un dossier général qui comprendra les fonctionnalités suivantes :
 - Dossier Pilotage: Avec un accès restreint aux membres du pilotage du projet, il permettra aux experts SAR d'échanger les éléments nécessaires à la coordination, à la mise en œuvre et au management, etc.
 - Un onglet « Publication », qui permettra d'initier des discussions sous forme de conversations par thématique, proposer un espace Q&A, organiser des réunions, etc.
 - Une page « Wiki » permettant de partager les informations pratiques : contacts des membres projet, objectifs du chantier, organigramme, planning, contacts points focaux institutionnels, etc.

- Des tableaux blancs collaboratifs, offrant la possibilité d'illustrer des propos au cours d'une réunion ou proposer en quelques traits des croquis et schémas en temps réel.
- Un « site web » (via l'outil Padlet) pour poster des infos par thématique ou SAGI à la manière de « posts » de réseaux sociaux. Les pages de ce site seront gérées par les EC des SAGI eux-mêmes qui seront donc en charge de leur donner vie (voir exemple projet REUT ci-dessous)
- Dossier général: c'est un dossier de partage où chaque membre du projet pourra déposer, consulter ou modifier les éléments

Attention : Pour l'échange de fichiers de documentation/Bibliographie, nous pourrions utiliser la plateforme NET SYNC développée par la CACG, permettant de stocker et gérer les documents de référence biblio. A discuter ensemble.

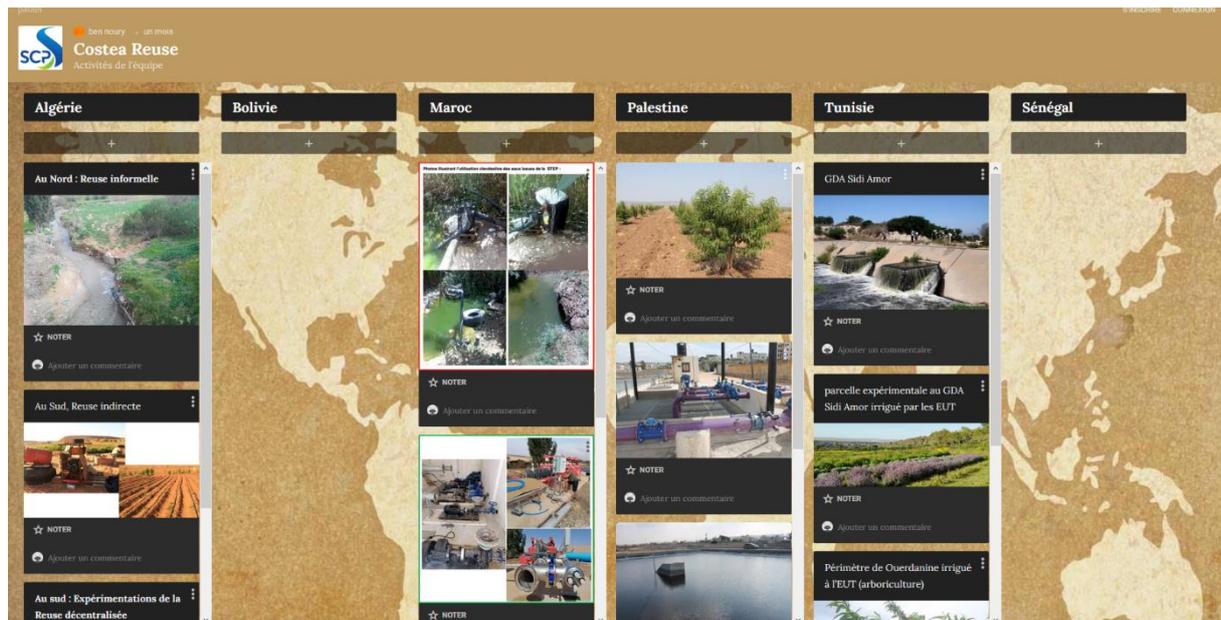
- Un sous-dossier par SAGI dont l'accès sera réservé aux membres de la SAGI en question et qui permettra de partager des éléments potentiellement confidentiels avec les experts SAR:



- Des **ateliers de travail à distance** mobilisant des outils tels que les « tableaux blancs » de Teams pour le brainstorming ou les outils type Padlet
- Les **mails** pour la formalisation des engagements de chacun et le traçage des décisions prises

Exemple de travail collaboratif sous forme de photo interprétation utilisé par le chantier COSTEA REUSE.

Pour la pleine utilisation de ces outils, un temps de prise en main est à prévoir et à anticiper par chacun. Voir avec l'équipe si cet outil est facilement mobilisable par chaque expert.



Périodicité des réunions

La phase de démarrage permettra de caler la périodicité des réunions en fonction de l'avancement de l'équipe. Il est primordial que toute l'équipe soit mobilisée de manière plus importante pour le démarrage car sa réussite influera sur le bon déroulement de l'ensemble du projet.

Au démarrage du projet, les réunions suivantes sont à planifier :

- Plusieurs échanges pour la préparation du démarrage entre les membres de l'équipe des SAR afin de :
 - o Discuter de l'organisation du chantier
 - o Discuter des différents éléments administratifs (contrats avec les SAGI des Experts Clefs) et techniques (fichiers Excel d'analyse de la bibliographie, ouverture de dossier et outils de partage, *ouverture d'un groupe WhatsApp*) pour le démarrage effectif du projet
- **Une première réunion d'équipe entre les membres de l'équipe des SAR et ceux des SAGI** afin de :
 - o Permettre à chacun de se présenter
 - o Présenter les objectifs du chantier, la méthodologie générale, le calendrier général, le rôle et responsabilités de chacun
 - o Recueillir les avis de l'ensemble des membres de l'équipe par rapport à ces quatre éléments principaux
 - o Faire un focus sur les outils et plus généralement les process du fonctionnement en équipe pour ce projet : comment communiquer, etc.

- Vérifier que le travail de collecte se déroule dans de bonnes conditions et apporter des réponses collectives en cas de difficultés constatées
- S'assurer que les experts sont bien en lien en interne à leur SAGI pour collecter les données
- S'assurer que la collecte documentaire est bien faite suivant le cadre prédéterminé afin d'éviter d'avoir une trop grande masse d'information pas forcément pertinente pour ce chantier

Pour la suite du projet, la périodicité des réunions de travail pourra être ajustée en fonction du rythme d'avancement collectif.

ANNEXE 3 : RELEVÉ DE DISCUSSIONS AVEC LES EXPERTS CONTRIBUTEURS

Chantier COSTEA – SAGI

« Maîtrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles »

REUNION 1 : 2021-06-09

Participants :

Solène LALOUX	Chef de mission	CACG	France
Agathe Leroux	Assistante opérationnel	CACG	Sénégal
Fabien BASTIDE	Spécialiste en approche participative	SCP	France
Augustin TIENDREBEOGO	Ingénieur Génie Civil/Directeur de l'Aménagement et de la Maintenance des Infrastructures	Bagrépole	Burkina
Cheikh Tidiane SY	Directeur des Etudes et Aménagements	SONADER	Mauritanie
Mme Fary Der THIAM	Chef de Service Aménagement et Gestion de l'eau	SODAGRI	Sénégal
Mme AWA SARR	Ingénieur Génie Rural, Chef de la Division Etudes et Travaux à la Direction des aménagements	SAED	Sénégal
Mr Ibrahim INSITAK	Directeur des Infrastructures, du matériel et de l'Atelier à l'ONAHA	ONAHA	Niger
Khaly Fall	Représentant des SAGI + Animateur du réseau des SAGI (ROA)	COSTEA	

Excusé :

Hamet KEITA	Ingénieur Génie Rural/Hydraulicien, Chef du Département Aménagement Infrastructures et Equipements Ruraux	ODRS	Mali
-------------	---	------	------

Objectif de la Réunion

L'objectif de réunion est de lancer le projet après diffusion de la note introductive en mai 2021, et de faire un premier échange avec tous les experts contributeurs afin d'organiser et cadrer les contributions de chacun. Il est également question de rappeler le calendrier, présenter le tableau de recueil bibliographique et échanger sur le choix du co-pilote.

1. Introduction

Ce chantier a été proposé à l'issue d'une réunion du COSTEA menée à St Louis en 2016 portant sur la collaboration entre les 11 SAGIs. 3 chantiers ont déjà démarré : Filières, Foncier, Transfert des infrastructures aux irrigants. Le chantier « Maîtrise d'ouvrage et ingénierie des aménagements hydroagricoles est le 4^{ème} chantier de l'Action Structurante SAGI du COSTEA.

2. Tour de Table

Chaque participant se présente : fonction, ancienneté dans la SAGI, connaissance du COSTEA, connaissance du ROA, connaissance des chantiers SAGI.

Remerciements à chacun pour s'être rendu disponible malgré parfois des conditions difficiles (pluies, terrain).

3. Calendrier

Le calendrier est serré, une attention particulière doit être mise en place au respect des délais. Le démarrage tardif est dû à l'indisponibilité en avril et mai de l'équipe « France ».

Pour optimiser le temps de travail, l'équipe travaillera pas à pas, sous l'animation de CACG/SCP « au plus serré possible ».

Pour cette première réunion, les étapes ne sont pas toutes détaillées afin de ne pas se disperser.

4. Organisation

- Le budget du projet prévoit 18j de travail rémunéré par SAGI sur l'ensemble de la mission => moyenne de 3j par mois de travail. Ceci constitue un temps minimum ; libre à la direction des structures de mobiliser plus de moyens (humains, temps) afin d'assurer l'atteinte des objectifs.
 - ✓ Vigilance sur ce point : s'assurer que l'implication des experts est bien clarifiée dans les structures afin d'éviter la surcharge de travail
- Le copilote bénéficie de 8j supplémentaires
Les SAGI ne portant pas de mandat de Copilote sur d'autres projets sont par défaut privilégiées pour assurer ce rôle : Il s'agit de la **SONADER**, l'ODRS et la SODAGRI. La SONADER, moins impliquée par ailleurs, est privilégiée par le COPIL du Réseau ROA.
 - ✓ L'équipe « France », mandataire de la prestation, tient toutefois à instituer cette affectation de co-pilotage sur la base du volontariat de manière à assurer l'engagement et l'appropriation du rôle (et par extension la qualité du mandat) par la structure qui en aura la responsabilité.
- Les conventions CACG/SAGI sont en cours d'envoi.
Les experts relèvent que chaque représentant du SAGI se voit missionner pour le présent chantier au sein de sa structure. Du temps dédié sera nécessaire. Le problème de la disponibilité pour certain(e)s se pose au vu de leur charge de travail pour le mandat « régalien » de la SAGI. Il est donc nécessaire d'indiquer les modalités de mobilisation des experts de manière claire dans les conventions.
 - ✓ L'équipe ci-présente a été proposée dans l'offre et retenue. Les experts ont été proposés après discussion avec chaque SAGI. Ceci constitue donc le 1^{er} engagement des structures. On considère que la présente réunion acte le lancement du projet. Il est nécessaire que chacun entre en contact avec sa direction générale pour échanger sur les points suivants :

- Sensibiliser sur l'importance du chantier
 - Informer du démarrage de la prestation
 - Connaître de degré d'implication des directions
 - S'assurer d'avoir les moyens d'intervention (18j/expert sur l'ensemble de la prestation)
 - Possibilité aussi d'associer un collaborateur en appui (comme le fait l'équipe de coordination CACG/SCP ex : Agathe, Paola...)
- ✓ La CACG propose une réunion spécifique avec les Directeurs des SAGI à l'occasion des conventionnements (en cours) après la mi-juin.
- Le rôle de la CACG/SCP a été rappelé. En effet l'un des enjeux de ce projet est la définition des rôles afin que chacun puisse avancer sur ses missions. La CACG/SCP a un rôle d'animateur de groupe de travail. Les experts sont les contributeurs. La CACG/SCP va accompagner les SAGI à organiser la collecte documentaire, l'analyse et la production des éléments. Ce sera un soutien technique et organisationnel. De par son expérience de maîtrise d'ouvrage et des SAGI, l'appui CACG/SCP sera thématique le cas échéant.

5. Recueil bibliographie et priorisation thématique

Le tableau de recueil bibliographique a été présenté. Il suit la trame du COSTEA. Ce tableau sera complété par les experts contributeurs.

- ✓ Attention il ne faut pas modifier la structure du tableau.

Chaque SAGI remplit son tableau. Il faudra veiller à remplir chaque colonne (rose) et identifier les thématiques abordées dans le document concernant le chantier « MOA-Ingénierie ». Le tableau sera complété au fur et à mesure en version V2, V3 etc. La compilation des SAGI sera réalisée par la CACG/SCP.

Il s'agit ici de trier la bibliographie qui concerne uniquement l'aspect Maîtrise d'ouvrage – dimension technique pour la réalisation des aménagements. Ce sera ensuite élargi à la gestion technique du service de l'eau (exploitation-maintenance, et redevance).

Il existe certains documents de référence dont il faut prendre connaissance (qui seront mis à disposition des experts dans les prochains jours)

- L'étude Diagnostic comparatif des SAGI
- Partenariat SAED/CACG/SCP sur le diagnostic de maîtrise d'ouvrage pour la SAED
- Khaly Fall (COSTEA) nous partagera le CR de l'atelier de Bamako sur l'ingénierie SAGI

Ce travail de recherche bibliographique a pour objectif d'avoir une vision globale de ce qui est disponible comme documents et informations. A la suite de cela, les SAGIs choisiront les sujets à prioriser et à approfondir.

Pour démarrer le travail documentaire, l'équipe France va adresser une première liste de documents et thématiques à explorer (Ex : procédure/attribution de marché de travaux).

- ✓ Le COSTEA a mis à disposition un fond documentaire issu des autres chantiers. Il convient donc de cibler la recherche complémentaire au plus juste.
- ✓ **La SAED (Awa et Khaly), du fait de son expérience, adresse le plus rapidement possible une première liste de type de documents qui traitent du thème**

MOA/Ingénierie au sein de cette SAGI. Cela permettra aux autres SAGI de démarrer leurs recherches.

6. Les modalités de travail (outils de communication et organisation)

Une bonne communication est primordiale pour le bon déroulement du projet. Pour cela, il est nécessaire d'accuser réception lors de mails contenant des informations (*ex : nous n'avons pas eu de retour lors du partage de la première note de cadrage*) cela permet de s'assurer que dans un premier temps vous avez bien reçu le mail et dans un second temps l'information.

a. Outils de communication

Les outils de communication et d'échanges retenus sont :

- **Teams** : visio conférence
- **NetSync** : dépôt de documents - Les codes et lien d'accès vont être créés
- **WhatsApp** : échanges ponctuels, informels (groupes ou individuel)

Un Tuto pour NetSync et Teams peut être créé si besoin.

b. Organisation

Khaly Fall sera invité à chaque réunion, sa participation dépendra de ses contraintes.

Il est important de mobiliser les directeurs de chaque SAGI. C'est pourquoi leur présence est souhaitable lors de la prochaine réunion. Cela sera l'occasion de leur rappeler l'objectif du chantier, et d'échanger sur la disponibilité et l'implication de l'expert.

Afin d'animer ce groupe de travail, un rituel de réunions tous les 15 jours est à organiser et à prévoir. Cette proposition est acceptée. Suite aux contraintes de chacun, le créneau de réunion choisi est le jeudi. L'horaire n'a pas été arrêté (attention au décalage horaire).

- *Options possibles :*
 - 15h00-17h00: Sénégal, Mauritanie
➔ 14h00-16h00 pour le Niger
 - 10h00 – 12h00 : Sénégal Mauritanie
➔ 09h00-11h00 pour le Niger

Il a été convenu que des rappels quelques jours avant la réunion seront être mis en place en ajoutant l'ordre du jour de la réunion. En cas d'impossibilité, les experts chercheront à se faire représenter par un collègue de la SAGI.

7. Prochaines étapes

Afin de donner de la visibilité, la nature des 2 prochaines réunions a été discutée.

- Réunion n°2 avec les directeurs des SAGI
- Réunion n°3 collecte documentaire

Les prérequis pour la prochaine réunion sont :

- Avoir téléchargé Teams
- Avoir Consulté NetSync
- Avoir pris connaissance des documents de référence mis à disposition
- Création du groupe Whatsapp

- Avoir reçu de la SAED une première Liste (exemple) de documents, en avoir pris connaissance
- Compléter autant que possible le tableau de recueil bibliographique

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 24 Juin (*heure à déterminer*)